



La procédure d'admission dans l'enseignement supérieur se déroule en suivant un calendrier très précis sur :

**www.admission-postbac.fr**

## ENJEUX ET OBJECTIFS

- ✓ Unification et simplification des procédures au service de l'égalité des chances.
- ✓ Information fiable, claire et accessible à tous sur un même site.
- ✓ Dialogue permanent entre le secondaire et le supérieur.
- ✓ Accompagnement personnalisé et continu tout au long de la procédure.
- ✓ Gestion optimisée des places disponibles.

## PUBLIC CONCERNÉ

- ✓ Tous les élèves scolarisés en terminale.
- ✓ Tous les titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme équivalent qui souhaitent intégrer une première année dans les formations ci-dessous.

## LES FORMATIONS

### DANS L'ACADÉMIE DE DIJON

**EN LYCÉES PUBLICS ET PRIVÉS SOUS CONTRAT ; EN LYCÉE MILITAIRE ; À L'INSTITUT DES MÉTIERS DU NOTARIAT ; EN LYCÉES AGRICOLES PUBLICS ET PRIVÉS SOUS CONTRAT ; TOUS LES CFA AGRICOLES ET PRIVÉS SOUS CONTRAT (UNIQUEMENT CONTRAT D'APPRENTISSAGE) À L'EXCEPTION DU CFA DE LA BANQUE ET DE L'IFRIA.**

- |  |  |
|--|--|
| • <b>BTS</b> BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR              | • <b>DMA</b> DIPLÔME DES MÉTIERS D'ART                             |
| • <b>BTSA</b> BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR AGRICOLE    | • <b>DTS</b> DIPLÔME DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR                       |
| • <b>CPES</b> CLASSE PRÉPARATOIRE AUX ÉTUDES SUPÉRIEURES | • <b>MANAA</b> CLASSE DE MISE À NIVEAU EN ARTS APPLIQUÉS           |
| • <b>CPGE</b> CLASSE PRÉPARATOIRE AUX GRANDES ÉCOLES     | • <b>CLASSES PRÉPARATOIRES</b> AUX CONCOURS DU DOMAINE SOCIAL      |
| • <b>DCG</b> DIPLÔME DE COMPTABILITÉ ET DE GESTION       | • <b>CLASSES PRÉPARATOIRES</b> AUX CONCOURS DU DOMAINE PARAMÉDICAL |

#### À L'UNIVERSITÉ

- **DEUST** DIPLÔME D'ÉTUDES UNIVERSITAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES
- **DUT** DIPLÔME UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE
- **L1** PREMIÈRE ANNÉE DE LICENCE EN UNIVERSITÉ

#### ÉCOLES D'INGÉNIEURS (CONCOURS GEIPI - POLYTECH)

- **AGROSUP** INSTITUT NATIONAL SUPÉRIEUR DES SCIENCES AGRONOMIQUES DE L'ALIMENTATION ET DE L'ENVIRONNEMENT
- **ESIREM** ÉCOLE SUPÉRIEURE D'INGÉNIEURS DE RECHERCHE EN MATÉRIEAUX
- **ISAT** INSTITUT SUPÉRIEUR DE L'AUTOMOBILE ET DES TRANSPORTS

#### ÉCOLES D'INGÉNIEURS (CONCOURS FESIC)

- **ESEO** ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ÉLECTRONIQUE DE L'OUEST

### AU PLAN NATIONAL

#### LES MÊMES FORMATIONS QU'AU NIVEAU ACADÉMIQUE PLUS :

- |   |   |
|---|---|
| • <b>DU</b> (DIPLÔME UNIVERSITAIRE)   | • <b>MISE À NIVEAU EN HÔTELLERIE</b>                  |
| • <b>AUTRES FORMATIONS D'INGÉNIEURS</b><br>liste à consulter sur le site "admission-postbac.fr" | • <b>ÉCOLES NATIONALES SUPÉRIEURES D'ARCHITECTURE</b> |

# AIDER LE LYCÉEN À PRÉPARER SES CHOIX POSTBAC...

## LA RECHERCHE D'INFORMATION DÈS LA CLASSE DE 1<sup>E</sup>

- ✓ dans la continuité des actions développées en classe de seconde dans le cadre du PDMF :
  - avec l'entretien personnalisé d'orientation ;
  - avec la journée de découverte d'un établissement d'enseignement supérieur ;
  - avec tous les outils d'aide à l'orientation.
- ✓ dans tous les lieux ressources (CDI - CIO).

## ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ EN TERMINALE

### PAR LES ÉQUIPES PÉDAGOGIQUES :

#### ✓ DU LYCÉE

- entretien personnalisé d'orientation ;
- conseil de classe dédié à l'orientation au second trimestre.

L'avis qui émane de ces deux actions doit s'appuyer sur une connaissance globale de l'enseignement supérieur et des priorités académiques et s'articuler avec le projet du lycée.

#### ✓ DE L'UNIVERSITÉ

- orientation active.

Lors de la phase de candidature en 1<sup>e</sup> année de licence, l'université répond aux demandes d'expertise émises par le jeune sous forme d'avis sur son projet de licence. Cette orientation est active au sens où elle engage l'élève mais aussi l'université dans une démarche qui doit aboutir soit à conforter l'élève dans son choix initial, soit à lui conseiller une filière mieux adaptée dans laquelle sa probabilité de réussite est plus grande.

**L'ÉLÈVE DEMEURE LIBRE DE SON CHOIX FINAL (ART. L612-3 DU CODE DE L'ÉDUCATION)**

## LE RECENSEMENT DES VŒUX

#### ✓ LE CLASSEMENT DOIT REFLÉTER LES SOUHAITS DE L'ÉLÈVE

**Important :** les établissements d'accueil n'ont pas connaissance du rang des vœux formulés. Positionner un vœu en 5<sup>e</sup> ou 6<sup>e</sup> rang n'est donc pas pénalisant pour le classement réalisé par les commissions des établissements souhaités.

#### ✓ LE CLASSEMENT EST DÉTERMINANT POUR LA PROPOSITION QUI SERA FAITE

Tous les vœux situés au-dessous de la proposition de formation obtenue sont automatiquement supprimés. L'élève n'obtiendra plus jamais de proposition sur les vœux de rang inférieur : ces places seront proposées à d'autres candidats (l'objectif général étant de satisfaire le maximum de candidats).

#### ✓ LE CHOIX DES VŒUX ET LEUR CLASSEMENT PEUVENT ÉVOLUER

**Jusqu'au 20 mars**, l'élève peut ajouter ou enlever des vœux.

**Jusqu'au 31 mai**, il peut modifier le classement de ses vœux.

Afin d'éviter qu'un vœu unique non classé ne soit pas traité, dès la saisie des candidatures, admission post-bac ordonne automatiquement le 1<sup>er</sup> vœu.

**L'ORDRE DES VŒUX SUR LE DOSSIER DE CANDIDATURES DU JEUNE EST ABSOLUMENT CONFIDENTIEL**

# ET L'ACCOMPAGNER PENDANT LES PHASES D'ADMISSION



## LES PHASES

1

### A PARTIR DU 2 DÉCEMBRE,

LES ÉLÈVES PEUVENT S'INFORMER SUR L'ENSEMBLE DES FORMATIONS DU SUPÉRIEUR ET SUR LE DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE.

2

**POUR LE CANDIDAT**, IL S'AGIT DE LA **PHASE DE RECENSEMENT DE SES VŒUX (20 JANVIER - 20 MARS)**. À PARTIR DU 20 MARS, IL NE POURRA PLUS EN AJOUTER. PAR CONTRE, IL LUI SERA POSSIBLE D'EN MODIFIER LA HIÉRARCHIE JUSQU'AU 31 MAI.

CETTE HIÉRARCHIE DEMEURE ABSOLUMENT CONFIDENTIELLE (IL EST LE SEUL À LA CONNAÎTRE) TOUT AU LONG DE LA PROCÉDURE.

**LES PROFESSEURS PRINCIPAUX** DISPOSENT D'UN ESPACE PERSONNEL GRÂCE AUQUEL ILS PEUVENT ASSURER LE SUIVI DES CANDIDATURES DE LEURS ÉLÈVES. DANS LE CAS OÙ UN ÉLÈVE N'A PAS FORMULÉ DE VŒU, LE PROFESSEUR PRINCIPAL DOIT ALORS ENGAGER UN DIALOGUE AVEC LUI.

LE DISPOSITIF D'ORIENTATION ACTIVE DÉBUTE ÉGALEMENT LE 20 JANVIER.

3

PARALLÈLEMENT À LA DÉMARCHE INFORMATISÉE : *CONSTITUTION ET ENVOI DES DOSSIERS DE CANDIDATURES*

#### • POUR L'UNIVERSITÉ

IL N'Y A PAS DE DOSSIER-PAPIER À RENVOYER. LE CANDIDAT DOIT CONSERVER SA FICHE DE VŒU POUR PREUVE DE SA PRÉINSCRIPTION ;

• **POUR LES AUTRES FORMATIONS**, L'ÉLÈVE TRANSMET AUX ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL SON OU SES DOSSIERS DE CANDIDATURE, SAUF POUR CELLES QUI UTILISENT UN DOSSIER ÉLECTRONIQUE.

4

**IL EXISTE TROIS PHASES D'ADMISSION** (9 JUIN, 23 JUIN ET 14 JUILLET) PENDANT LESQUELLES QUATRE TYPES DE RÉPONSES SONT POSSIBLES : OUI DÉFINITIF / OUI MAIS / NON MAIS / JE RENONCE À TOUS MES VŒUX.

LE CANDIDAT DISPOSE DE 120 H POUR RÉPONDRE.

LA PREMIÈRE PHASE CONCERNE TOUS LES CANDIDATS.

LES DEUXIÈME ET TROISIÈME PHASES CONCERNENT LES ÉLÈVES QUI N'ONT PAS RÉPONDU «OUI DÉFINITIF» OU «JE RENONCE À TOUS MES VŒUX», QUI N'ONT EU AUCUNE PROPOSITION LORS DE LA PHASE PRÉCÉDENTE OU QUI N'ONT PAS OBTENU LEUR VŒU 1.

5

**LA PROCÉDURE COMPLÉMENTAIRE** SUR PLACES VACANTES — ENTIÈREMENT INFORMATISÉE — EST MISE EN PLACE À PARTIR DU 24 JUIN.

ELLE CONCERNE LES LYCÉENS QUI N'ONT EU AUCUNE PROPOSITION D'ADMISSION OU QUI N'ONT PAS FAIT ACTE DE CANDIDATURE AVANT LE 20 MARS.

6

APRÈS AVOIR RÉPONDU OUI DÉFINITIF ET DÈS L'OBTENTION DU BACCALAURÉAT, L'ÉLÈVE PROCÈDE À SON **INSCRIPTION ADMINISTRATIVE** DANS L'ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL.

# QUESTIONS

# RÉPONSES

Source : SAIO de l'académie de Poitiers

## DE QUOI EST CONSTITUÉ LE DOSSIER-PAPIER ?

Dans le dossier-papier, figurent obligatoirement :

- **la fiche de vœu signée** que le candidat aura imprimée à partir du site,
- **les pièces justificatives demandées** par chaque établissement d'accueil pour chaque type de formation souhaitée (ex. certains établissements demandent un curriculum vitae, une lettre de motivation...).

## COMMENT L'ÉLÈVE S'ASSURE-T-IL QUE SES DOSSIERS SONT BIEN PARVENUS AUX ÉTABLISSEMENTS DEMANDÉS ?

**En se connectant au site national de coordination des admissions postbac, le candidat doit consulter le module "suivi des dossiers".**

Quatre cas peuvent se présenter :

- le dossier est bien arrivé (complet) : la mention "dossiers complets" apparaît ;
- le dossier est bien arrivé mais il manque des pièces : la mention "dossiers incomplets" s'affiche ;
- le dossier n'est pas arrivé : la mention "dossiers non reçus" apparaît.
- la formation n'a pas effectué le pointage des dossiers "la mention dossier à envoyer" apparaît.

## COMBIEN DE DEMANDES LE CANDIDAT PEUT-IL FORMULER ?

Le candidat peut formuler jusqu'à **36 demandes**, avec un maximum de **12 demandes par grand type de formation** soit :

- BTS/BTSA + DMA + DTS
- CPGE + CPES (dont 6 maximum par voie CPGE),
- DUT
- FORMATIONS D'INGENIEURS (les demandes sont comptabilisées par réseau d'Écoles et non par établissement ; par exemple, un élève candidat dans les cinq INSA ne se voit compter qu'une demande).
- 1ÈRE ANNÉE UNIVERSITAIRE : L1 + DEUST + DU + 1ÈRE ANNÉE COMMUNE ÉTUDES DE SANTÉ (PACES)
- AUTRES FORMATIONS : DCG, MAN hôtellerie, MANAA\*, année "O" à l'université pour préparer l'entrée L1, classes préparant aux concours sociaux et paramédicaux.

**A noter :** pour l'internat en CPGE, une même candidature peut se doubler en deux vœux : avec et sans internat. Dans ce cas, 12 candidatures (soit 12 demandes) avec et sans internat peuvent entraîner jusqu'à 24 vœux.

\* 3 au maximum pour MANAA

## JUSQU'À QUAND L'ÉLÈVE PEUT-IL MODIFIER L'ORDRE DE SES VŒUX ?

Le candidat doit impérativement **recenser ses vœux avant le 20 mars 2011**, après cette date, il ne sera plus possible d'en ajouter.

Néanmoins, il pourra **modifier la hiérarchie de ses vœux jusqu'au 31 mai**.

## POURQUOI LA HIÉRARCHIE DE SES VŒUX EST-ELLE IMPORTANTE ?

La hiérarchie de ses vœux est importante car elle **conditionne l'unique proposition qui lui est faite** à chacune des trois phases d'admission.

## DANS QUELLES CONDITIONS ET À QUEL MOMENT DE LA PROCÉDURE, PEUT-ON RÉPONDRE "OUI, MAIS" ?

"Oui, mais" est la réponse à une proposition d'admission sur un vœu **autre que le vœu 1**. Cette réponse permet au candidat de **conserver la proposition d'admission tout en demeurant candidat sur des vœux mieux placés**. Elle ne concerne que les phases 1 et 2, la dernière phase (phase 3) ne donnant lieu qu'à une réponse définitive, sauf exception (vœux en apprentissage).

## QUEL EST L'INTÉRÊT DE LA RÉPONSE "NON, MAIS" ?

Cette réponse permet de **refuser une proposition d'admission tout en conservant une possibilité d'admission sur des vœux mieux placés**.

Attention : l'utilisation du "non, mais" signifie que vous refusez définitivement la formation qui vous a été proposée.

## QUAND ET COMMENT CONFIRMER À UN ÉTABLISSEMENT QUE L'ON ACCEPTE SA PROPOSITION D'ADMISSION ?

Le candidat a **120 h** pour accepter la proposition qui lui est faite, en répondant **"oui définitif"**. En ce qui concerne l'inscription administrative, **un message sur écran précise les modalités particulières** (dates, pièces à fournir...).

## POUR UN PROBLÈME TECHNIQUE :

### VOS INTERLOCUTRICES :

• SOPHIE OSAYI ORAGE AU 03 80 50 97 46 courriel : sophie.osayi-orage@ac-dijon.fr

## POUR UNE QUESTION RESTÉE SANS RÉPONSE

• MARIE-PIERRE MARTIN AU 03 80 50 97 42 courriel : saio.affectation@ac-dijon.fr  
• ELISABETH ASSAILLY AU 03 80 50 97 43 courriel : elisabeth.assailly@ac-dijon.fr